

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26/11/2020**

Année scolaire : **2020/2021**

Numéro de séance : **3**

Date de convocation : **16/11/2020**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Nombre d'absents : 8

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Adoption du PV de CA tenu le 10 novembre 2020.
- II. Présentation de la répartition du budget 2021 reçu des services de la région.
- III. Délégation de signatures.
- IV. Sorties et voyages, ajustements.
- V. Bilan de l'exercice de continuité numérique et pédagogique tenu le samedi 14 novembre 2020.
- VI. Informations diverses du Chef d'établissement.
- VII. Questions diverses (à déposer 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, auprès du secrétariat de direction).

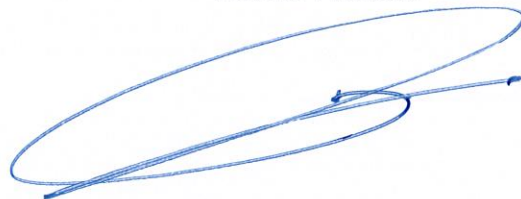


Signatures,

Le Président,

Le secrétaire,

Cédric SZOSTAK

Jérôme PRUVOST



## PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 26/11/2020

Qualité Administration  
(Membres de droit)

Nom Prénom

Chef d'établissement	M. SZOSTAK Cédric	X
Chef d'établissement adjointe	Mme FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable		
Conseillère principale d'éducation (CPE)	Mme ANTOINE Aude	X
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT)	M. PRUVOST Jérôme	X

### Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement  
(Région Hauts-de-France)

COLSON Aurore	
CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	X
MOREAU Bernard	

Personnalité qualifiée

BRIGNOU Marc	X
--------------	---

### Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement  
et d'éducation

DUPONT Daniel	X
LAMACZ Hélène	
DELAYEN Karine	X
BODET Bénédicte	
CATTAN Agnès	X
BIERI Claudine	X
BERTRE Damien	

### Nom – Prénom Suppléant

DOYEN Carole	
DRUON Léonard	
LASSELIN Frank	
ABRAHAM Willy	
PERRONNO David	
MADDALOZZO-CLERC Sylvie	
MACHUT Joffrey	X

Personnels administratifs  
techniques et ouvriers,  
sociaux et de santé

DESPINOY Christophe	
GAUDRY Sylvain	X
BENOIT Laurie	X

DELHAYE Jean	
HARBONNIER J-B	

### Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves

PETIT Karine - FCPE	X
FOUCART Patrick - FCPE	X
FINET Marie-Pascale FCPE	X
MARTIN Dorothée - PEEP	
PETELOT Sylvie - PEEP	

MUSY Anne	
HUBERT Emmanuelle	
LATOURE Chantal	
MOREL Stéphanie	X
FLAHAUT Anne-Hélène	X

Elèves

HADJI Youcef – TG02	X
NEIVA Miguel – TG08	X
PIREZ Natanael – TG04	X
SAIGE Evan – 1G04	
CODEVILLE Chloé – 2 <sup>nde</sup> 11	X

LALLEMANT Noémie – 2 <sup>nde</sup> 11	
BALLAND Rachel – 1G07	

Total : 22 /30

A 17H30, la séance du conseil d'administration (C.A) débute en présence de 22 **membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à **M. PRUVOST Jérôme, Directeur Délégué aux Formations**.

➔ **Ajout à l'ordre du jour**

2.1 Contrats et conventions

**Approbation de l'ordre du jour modifié : VOTE : 22 pour / 0 contre**

**I. Adoption du PV de CA tenu le 10 novembre 2020**

Remarque de madame CATTAN : demande de modification du terme « motion » en lieu et place du mot « mention ». Cette coquille sera corrigée sans délai.

Le PV de CA tenu le 10 novembre 2020 est validé

**VOTE : 22 pour / 0 contre**

**II. Présentation de la répartition du budget 2021 reçu des services de la région**

Monsieur PINCHON, agent comptable à la retraite depuis le 01 novembre 2020, présente sous le contrôle du Chef d'établissement la proposition de répartition du budget 2021 reçu des services de la Région.

En annexe les documents relatifs à l'élaboration de ce travail.

Le Chef d'établissement remercie monsieur PINCHON pour son professionnalisme et sa volonté d'assurer une transition dans les affaires financières.

Question de madame CATTAN :

Est-ce que le budget prévu en EPS permettra de couvrir la location des installations sportives existantes + le coût pour permettre aux élèves de se rendre à la piscine de Valenciennes lorsque les conditions sanitaires le permettront ?

Réponse monsieur le Proviseur :

Le budget est surestimé dans la mesure où la location des installations sportives n'excédera pas les 14000€ contre 16000€ au prévisionnel, il sera donc possible d'ouvrir une ligne de crédit sans difficulté pour absorber les coûts de location de lignes d'eau à la piscine. M. SZOSTAK insiste sur sa volonté de permettre aux jeunes d'aller à la piscine de Valenciennes.

De plus, une réflexion sera engagée pour la préparation du budget 2022 fin d'année civile 2021 pour évaluer au plus juste le budget alloué à la pratique sportive dans son ensemble.

**Acte n° 2021-49**

**VOTE : 22 pour / 0 contre**

2.1 Contrats et conventions

Monsieur PINCHON présente 4 conventions devant faire l'objet d'un vote au CA. Celles-ci sont adoptées sans question à l'unanimité.

- Convention d'ordre pédagogique, signée avec l'INSA, établissement-composante de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France (U.P.H.F.) dans le cadre de l'égalité des chances.

**Acte n° 2021-44**

**VOTE : 22 pour / 0 contre**



- Convention signée avec la Mairie de Valenciennes pour la mise à disposition des complexes sportifs Vauban et Pierre Carous de l'année 2020-2021. Cette convention prévoit l'utilisation de ces salles pour les cours d'E.P.S. de l'établissement et pour les activités exercées dans le cadre de l'association sportive du lycée.

Acte n° 2021-45      VOTE : 22 pour / 0 contre

- Convention de groupement de commandes « Lampes, tubes et piles » signée avec le lycée Faidherbe de Lille pour une durée de 1 an du 01/04/2021 au 30/03/2022. Cette convention sera renouvelable une fois par tacite reconduction.

Acte n° 2021-47      VOTE : 22 pour / 0 contre

- Convention signée avec la société TurboSelf Groupe dans le cadre de la gestion de la demi-pension, à savoir : d'une part la possibilité pour les parents de créditer le compte D.P. de leur(s) enfant(s), d'autre part de leur réserver leur repas.

Acte n° 2021-48      VOTE : 22 pour / 0 contre

### III. Délégation de signature

Proposition de délégation de signature au Chef d'établissement pour lui permettre de signer des contrats et conventions d'un montant inférieur à 500€ HT sans avoir à réunir un conseil d'administration à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

L'objectif est de faciliter le fonctionnement de l'EPLÉ et de fluidifier les démarches administratives. Cette proposition est adoptée sans question à l'unanimité.

Acte n° 2021-46      VOTE : 22 pour / 0 contre

### IV. Sorties et voyages, ajustements

Monsieur PINCHON présente aux membres du CA les sorties et voyages prévus au cours de l'année scolaire 2020/2021 si toutefois les conditions sanitaires le permettent.

Ces propositions sont adoptées sans question à l'unanimité.

Acte n° 2021-50      VOTE : 22 pour / 0 contre

Acte n° 2021-51      VOTE : 22 pour / 0 contre

### V. Bilan de l'exercice de continuité numérique et pédagogique tenu le samedi 14 novembre 2020

Monsieur PRUVOST présente un bilan de l'exercice de continuité pédagogique et numérique qui a eu lieu le samedi 14 novembre 2020.

Monsieur le Proviseur remercie Monsieur MICHNIK pour sa grande implication et pour ce bilan d'un haut niveau d'expertise.

Voici les éléments,

### **1er indicateur : la présence des élèves**

Très forte présence des élèves en ligne. C'est le plus gros succès de l'exercice. Il y a eu des petits soucis de connexion qui se sont vite résolus, du fait de la perte d'identifiants ou de mots de passe chez les élèves. Certains élèves n'ont pu se connecter à cause de souci sur leur smartphone ou ordinateur. L'appel s'est fait pour une moitié en visioconférence et pour l'autre moitié par commentaires dans le flux des classes virtuelles. Il y a eu des retards chez les élèves car certains cours ont débordé de leur créneau horaire normal (la perception du temps est perturbée en distanciel) ou un problème de connexion s'est posé. Un appel des élèves dans les 5 minutes est trop court, il faudrait plutôt envisager un appel dans les 20 minutes. Il y a eu de nombreux appels à la vie scolaire de la part des parents. Cela montre que l'appel sur pronote par les enseignants est donc particulièrement efficace pour alerter les parents sur la mise au travail de leur enfant à la maison. C'est aussi un signal fort en termes d'image que le lycée renvoie. Nous ne faisons pas cela au cours du premier confinement. De même, suivre en distanciel l'emploi du temps normal des élèves et des enseignants est primordial.

### **2ème indicateur : Les conditions de travail**

Les élèves ont réussi à réaliser le travail dans la grande majorité des cas. L'utilisation du smartphone à la maison limite cependant la mise au travail si l'exercice demande des ressources numériques. Si la seule possibilité pour les élèves de travailler est le smartphone, il faut privilégier un travail écrit sur papier qui est photographié par l'élève et renvoyé au professeur sur Classroom. De manière générale, il vaudrait mieux conseiller aux élèves de travailler sur ordinateur pour être dans les meilleures conditions. Si ce n'est pas possible, les enseignants devraient demander une forme de travail adaptée aux conditions matérielles restreintes des élèves.

Du côté des enseignants, les problèmes techniques ont été rares, ce qui montre là aussi l'efficacité de l'environnement numérique mis en place depuis septembre, à savoir la GSuite for Education. Des tutoriels seront proposés aux professeurs pour les accompagner plus encore dans l'utilisation de cet outil numérique performant.

### **3ème indicateur : La maîtrise de l'outil de communication**

Tous les enseignants ayant répondu ont pu récupérer le travail demandé, souvent dans le temps imparti mais aussi avec du retard.

#### **Les besoins de formation exprimés par les enseignants sont**

- ➔ Les techniques de classe inversée
- ➔ La réalisation de capsules vidéo
- ➔ Maîtriser la visioconférence

#### **Quelques chiffres :**

Actuellement, 1605 comptes GSuite ont été créés, 1341 sont actifs.

Sur la matinée du 14 novembre :

- 729 comptes ont été actifs,
- 17022 mails ont été reçus et 95 ont été envoyés,
- 41 sessions de visioconférences ont eu lieu,
- 536 utilisateurs actifs sur Google Meet (visioconférence),
- 167 cours virtuels actifs (Classrooms),
- 127 posts créés par les enseignants,
- 5352 partages de documents par le Drive (ressources enseignants consultés par les élèves),
- 1068 fichiers ajoutés sur le Drive (travaux rendus),
- 454 Google Docs ajoutés sur le Drive (travaux rendus),

Remarque de madame CATTAN

Les élèves ne sont pas assidus à ses séances de sport en distanciel, elle regrette le manque de connexion.

Remarque de madame BIERI

Madame BIERI informe l'assemblée du CA qu'elle réalise 11H de cours en distanciel avec 7 classes, 9 groupes. Elle constate que le travail de préparation est conséquent et qu'elle n'est pas en mesure de faire de la visio conférence systématiquement alors que la pratique de la langue est essentielle à l'oral comme à l'écrit.

L'outil proposé et mis en place par monsieur MICHNIK est formidable et facilite le travail des enseignants et des apprenants.

Les corrections écrites ne sont pas simples dans la mesure où les élèves ne disposent pas tous d'outils informatiques performants.

Des absents récurrents sont constatés.

Réponse de monsieur le Proviseur

Monsieur SZOSTAK demande à madame ANTOINE de repérer les absents récurrents et d'intervenir pour identifier les problèmes rencontrés par ces élèves.

Il est, au-delà de la crise sanitaire, ravi de permettre aux enseignants d'assurer des séances de cours à distance pour protéger les personnels à haut risque.

Il est pour autant conscient que les cours à distance sont très compliqués à assurer. D'un point de vue pédagogique et technique, il est préférable naturellement d'avoir nos élèves devant nous plutôt que derrière un écran. Il aspire à une stabilisation de la situation sanitaire pour retrouver un mode de fonctionnement quasi-normal et assurer un accompagnement de qualité à nos jeunes pour les guider vers la réussite.

Réponse de madame la Proviseure adjointe

Madame FROMONT rappelle que toutes les classes ont un créneau de sport défini dans leur EDT.

## **VI. Informations diverses du Chef d'établissement**

Monsieur le Proviseur rappelle à l'assemblée qu'il a pris ses fonctions de Chef d'établissement au 01 septembre 2020. Il souligne qu'il est attaché à travailler collectivement avec la communauté éducative de l'EPLE. Il souhaite communiquer en toute transparence et de manière juste auprès des personnels, et il n'est pas envisageable (ce n'est pas dans sa nature) de cacher des informations.

Monsieur SZOSTAK insiste sur son engagement au service de l'éducation nationale et son respect vis-à-vis de l'autorité académique mais aussi des personnels dans l'exercice de ses fonctions.

Il assure vouloir échanger de manière constructive avec les parents d'élèves, les élèves, les représentants de personnels, la mairie, la collectivité de rattachement et les personnes qualifiées pour assurer un pilotage de qualité de l'établissement au plus près des attentes mais aussi des contraintes imposées.

Il affirme son envie de sortir de la crise plus fort et d'engager de réelles réflexions et actions pour répondre aux attentes des usagers.

Enfin, il attache beaucoup d'importance à protéger les personnels et les élèves de l'établissement.

Monsieur le Proviseur informe l'assemblée de la prise de fonction officielle du nouvel agent comptable du lycée de l'Escaut à compter du 01 décembre 2020, il s'agit de madame DHUREN Véronique. Il sera très attaché à accompagner madame DHUREN dans ses missions et à travailler à ses côtés dans la confiance.

Monsieur le Proviseur informe l'assemblée que les agents de l'établissement seront libérés d'une journée de permanence, à savoir le 23 décembre 2020, pour les remercier de leur investissement et de leur adaptabilité dans l'instauration de nombreuses pratiques mises en œuvre compte tenu de la crise sanitaire. Monsieur le Proviseur est très reconnaissant du travail fourni depuis le début de la crise.

## **VII. Questions diverses (à déposer 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, auprès du secrétariat de direction)**



### ✚ A la question : Quelles solutions contre les incivilités/dégradations dans les sanitaires ?

#### Réponse de la vie scolaire

Les dégradations sont essentiellement constatées dans les toilettes des garçons. L'intervention y est particulièrement sensible pour le personnel vie scolaire car il a déjà été reproché, par des parents voir des élèves, que l'accès à ces lieux par les assistants d'éducation n'était pas considéré comme « normal »

Une demande a déjà été faite aux assistants d'éducation sur une vigilance particulière sur ces lieux, le service vie scolaire n'ayant pas les ressources humaines d'augmenter le nombre d'AED sur la surveillance des couloirs.

Cependant, l'arrivée d'un contrat civique (Agathe) pourra renforcer à certains moments la présence sur le terrain. Même si la couverture ne sera pas entière, elle le sera au moins au moment des récréations. C'est un appui humain supplémentaire.

Nous considérons que cette problématique réclame l'attention de TOUTE la communauté éducative. Il nous semble important que l'ensemble des personnels soit partie prenante et n'hésite pas à faire remonter tout événement.

Une communication en direction des délégués de classe qui pourraient sensibiliser leurs camarades à la problématique, une intervention en classe avec le PP peut être envisagée.

Enfin nous ne pouvons qu'appeler à la responsabilisation de chacun, au respect du travail effectué par les personnels de maintenance et d'entretien qui, chaque jour, font en sorte d'accueillir et de mettre à disposition des lieux entretenus et propres. Nous les en remercions grandement pour cela.

### ✚ A la question des représentants des personnels enseignants :

**Face aux risques encourus dans les salles, dans les couloirs engorgés aux intercours, nous avons voté en intersyndicale le dédoublement des classes de seconde. Il s'agirait d'assurer le cours en présentiel pour la moitié de la classe en alternance, une semaine sur deux comme c'est déjà le cas depuis la rentrée de novembre pour bon nombre d'établissement de l'académie de Lille.**

#### Réponse de monsieur le Proviseur :

Quels sont les risques encourus ? quelles sont les sources qui permettent de mesurer ce risque ?

Pourquoi le niveau seconde et pas les autres ?

#### Réponse de monsieur Dupont :

Nous n'avons pas d'indicateurs ni de sources qui nous permettent de mesurer les risques, il s'agit du ressenti des collègues enseignants. Les classes de seconde ont des effectifs supérieurs à 30 élèves en classe entière. Le niveau seconde n'est pas un niveau à examen, c'est pourquoi nous préconisons pour quelques semaines le dédoublement.

#### Réponse de monsieur le Proviseur :

Les chiffres au national sont encourageants, nous avons franchi le pic de la 2<sup>ème</sup> vague de l'épidémie.

Le président de la république a indiqué dans son allocution aux français que nous pourrions retrouver, si toutefois les indicateurs sont rassurants, une situation « normale » à compter du 20 janvier 2021, soit 15 jours après la rentrée des vacances de Noël.

Il rappelle informer la communauté éducative de la situation sanitaire au sein de l'EPLÉ tous les samedis matin en communiquant les chiffres de la semaine sur le nombre de cas positifs ainsi que du nombre de contacts directs. Ces chiffres sont très bas et donc plutôt rassurants. Monsieur SZOSTAK rappelle que de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour protéger les personnels et les élèves du lycée.

Il informe l'assemblée que madame AUFORT, CPE, propose d'imposer un sens de circulation dans le bâtiment principal afin de fluidifier les déplacements et diminuer de manière significative le brassage des élèves dans les couloirs.

Il rappelle également que monsieur PRUVOST, DDF, a travaillé en étroite collaboration avec les enseignants en STS pour mettre en place une formation hybride provisoire le temps que la situation se stabilise enfin. Monsieur SZOSTAK souligne une inégalité de traitement si toutefois nous choisissons de dédoubler les classes de seconde au regard des autres niveaux. Les familles pourraient être surprises et ne pas comprendre ce choix dans la mesure où ces élèves sont jeunes, moins autonomes et fragiles compte tenu du premier confinement. En effet, ils ne se sont pas rendus dans un établissement pour certains pendant plus de 5 mois. C'est aussi pour ces raisons que des séances de soutien ont été mises en place pendant les vacances de la Toussaint.

Réponse de madame la Provisure adjointe :

Pour notre niveau 2<sup>nde</sup> :

Je rappelle que nous avons 430 élèves répartis dans 13 classes.

Actuellement, 13 heures sur les 27 heures dues aux élèves sont assurées en classe entière réparties ainsi :

- 3h en Histoire Géographie
- 3h en Français
- 3h en Mathématiques
- 1h en SES
- 1h en SNT (1 semaine/2)
- 1h en Sciences Physiques (1 semaine/2)

Notre volonté, conformément à vos souhaits, est de maintenir les groupes déjà existants :

- LVA
- LVB
- SVT / Sciences physiques
- 1h en Français et en Mathématiques
- SES / EMC
- SNT

Nos inquiétudes et questions portent donc sur la réalisation concrète de votre proposition.

En effet : Par exemple le mardi pour les 2<sup>nde</sup> 7 ou pour les 2<sup>nde</sup> 8

2<sup>nde</sup> 7 : 8h-9h Groupes de LVA / 14h-15h Groupes de LVB

2<sup>nde</sup> 8 : 8h-9h Groupes de LVA / 10h-12h Maths – Français / 14h-15h Groupes de LVB

Il s'agit d'un état des lieux factuel – à partir des résultats de nos élèves de 2<sup>nde</sup> en cette fin de 1<sup>er</sup> trimestre.

Un état des lieux chiffré du profil scolaire de nos élèves.

Les moyennes générales des 13 classes de 2<sup>nde</sup> se situent en moyenne autour de 12/20.

30% de nos élèves ont entre 10 et 12/20. Presque 20% en dessous de 10. Que seront les résultats au second trimestre ?

Les moyennes des fondamentaux en lien avec les évaluations nationales se situent en Français autour de 11,5/20 et en Mathématiques autour de 10/20.

En Français : Environ 30% de nos élèves de 2<sup>nde</sup> ont une moyenne en dessous de 10.

En Mathématiques : 216 élèves ont une moyenne en dessous de 10 – soit 50%.

Dans ces 50% :

- 15% ont une moyenne entre 8 et 10/20
- 20% ont une moyenne entre 5 et 8/20
- 15% en dessous de 5/20



✦ **Question d'un élève :**

**Ce jeune homme souligne que le lycée compte 1400 élèves aujourd'hui alors que la capacité du lycée est de l'ordre de 1200.**

Réponse de monsieur le Proviseur :

Il est vrai que les effectifs sont importants et qu'ils dépassent le seuil prévu initialement.

Il rappelle pour autant que dans la configuration actuelle et grâce à l'organisation mise en œuvre par l'équipe de direction, il y a en moyenne et par jour à peu près 900 apprenants dans le lycée en même temps.

Le constat fait ce matin à 08H était de 689 élèves, de plus l'objectif de 500 élèves à la restauration scolaire est atteint. Un ordre de passage par classe a été mis en place, les élèves mangent désormais à la restauration en quinconce, ce qui limite le nombre de cas contact direct.

Remarque de madame BIERI :

Madame BIERI souligne le fait que les jeunes peuvent être asymptomatiques.

Question d'un élève :

Le brassage des élèves est important dans les couloirs notamment au 3<sup>ème</sup> étage dans la mesure où ce sont des salles de cours. Que faire ?

Réponse de monsieur le Proviseur :

Nous allons revoir la proposition de madame AUFORT sur un plan de circulation. Des changements de salle sont effectués quand cela est possible.

Intervention d'un parent d'élève :

La situation est difficile pour tout le monde et très anxiogène. Il est important pour autant de réfléchir ensemble et d'apporter des réponses concrètes aux inquiétudes des uns et des autres.

Monsieur FOUCART espère que les choix ne seront pas regrettés un jour compte tenu de la gravité du virus et ses conséquences sur l'être humain.

Nous devons travailler nos forces certes mais aussi regarder nos faiblesses pour progresser.

Monsieur FOUCART demande à ce qu'une attention particulière soit portée au niveau des toilettes de l'établissement. En effet, ce lieu clos est « d'après des retours » problématique dans la mesure où les jeunes peuvent retirer le masque.

Il fait remarquer que le distanciel est catastrophique pour les élèves, ils ne sont pas tous capables de travailler en autonomie sur des notions inconnues qui plus est.

Le décrochage a été très important lors du premier confinement, il ne souhaite pas revivre cela.

C'est pourquoi il souhaite poursuivre et maintenir en toute sécurité les élèves à l'école et donc soutient et accompagne la politique entreprise par le Chef d'établissement.

Intervention de monsieur le Proviseur :

Monsieur le Proviseur fait remarquer que 2 lycées sur 6 à Valenciennes ont fait le choix de travailler en mode dégradé.

Monsieur SZOSTAK a conscience que nous ne sommes pas à l'abri d'une 3<sup>ème</sup> vague, il souhaite anticiper et propose aux enseignants de s'associer aux solutions qui pourraient nous permettre d'aborder une nouvelle remontée probable de l'épidémie.

Il rappelle sa fermeté à appliquer et faire appliquer un protocole sanitaire renforcé.

✦ **A la question des représentants de personnels :**

**Les enseignants réunis en heure intersyndicale souhaitent obtenir des précisions sur les règles adoptées dans l'établissement sur la durée d'isolement des cas contacts. Ils ont entendu dire par les élèves l'obligation pour certains d'entre eux de revenir en présentiel dès le lendemain alors qu'ils étaient déclarés cas contacts avérés. Qu'en est-il ?**

Réponse de madame la Provisure adjointe :

Madame FROMONT rappelle que le lycée n'a pas adopté de règle mais qu'il respecte à la lettre les consignes nationales données par les autorités académiques et l'agence régionale de santé.

Les voici en détail :

Dès que nous avons connaissance d'un élève testé positif au Covid, le service infirmier fait l'inventaire précis des cas contacts à risque, que nous appelons également cas contacts directs.

Selon la définition du Haut conseil de la Santé Publique France :

Est contact à risque toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes sans mesure(s) de protection efficace (masque) :

- Une personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (repas, etc.). En revanche, des personnes qui se sont croisées de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque.
- Une personne ayant partagé un espace confiné pendant au moins 15 minutes avec un cas confirmé, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Un cas contact d'un cas contact à risques est un cas contact indirect – donc non considéré selon l'ARS comme à risques.

Une fois l'inventaire effectué de nos cas contacts à risques par notre service infirmier, nous les écartons sans délai de l'établissement **pour une durée de 7 jours incompressibles**.

Le secrétariat de Direction remonte sous 48 heures les cas Covid avérés et les cas contacts aux autorités académiques et sanitaires.

En complément de ce signalement, le service Vie scolaire ou infirmier remet aux parents de nos élèves cas contacts à risques un certificat d'isolement – sur lequel il est bien indiqué cette durée minimale de 7 jours.

La Direction informe ensuite via l'ENT les familles de la classe concernée ou des classes concernées par le cas Covid avéré et les cas contacts à risque. Les associations des parents d'élèves reçoivent par mail la copie de ce courrier.

Enfin, la Direction informe via l'ENT l'équipe pédagogique de la classe concernée ou des classes concernées par le cas Covid avéré et les cas contacts à risque.

La politique sanitaire conditionne dorénavant la caractérisation d'un cluster à la survenue en moins d'une semaine de 3 cas confirmés dans la même classe :

- Hors fratrie
- Sans relation d'infectiosité entre ces 3 cas confirmés.

Remarque d'un élève :

Ce jeune homme s'étonne de ne pas avoir reçu un mail si des cas positifs ou contacts ont été identifiés.

Réponse de monsieur le Proviseur :

Les informations sont transmises aux élèves et familles des classes concernées par des cas positifs ou contacts directs. Il n'est pas utile de transmettre systématiquement les informations à toutes les classes, cela ne ferait que renforcer une angoisse déjà bien présente : il ne faut pas en rajouter inutilement.

#### **A la question des représentants de personnels :**

Face à la recrudescence des incivilités d'élèves ou parents d'élèves via la messagerie ENT et même l'adresse mail académique, nous souhaitons travailler à la mise en place d'une charte de bonne conduite qui pourrait être jointe au règlement intérieur dès la prochaine rentrée. En effet, des apprenants et leurs parents parfois, confondent le lycée et les émissions de notation type 'Top Chef ». Nous rappelons en outre que les enseignants en présentiel ne peuvent pas faire double journée en répondant à tous les desideratas d'élèves absents. Le cahier de textes doit suffire.

#### **Réponse de monsieur le Proviseur :**

Les jeunes isolés doivent récupérer les cours au même titre que s'ils étaient malades.

Si toutefois, les élèves ou les familles sont virulentes, il convient d'alerter la direction pour désamorcer rapidement une situation conflictuelle.

Monsieur SZOSTAK rappelle que les professeurs sont souverains de leurs pratiques pédagogiques et des évaluations dispensées. Les parents doivent, dans ces cas-là, garder leur place et ne pas s'immiscer dans les décisions des enseignants.

Monsieur SZOSTAK propose, pour répondre à la demande des personnels, de mettre en place un groupe de travail pour avancer sur l'écriture du règlement intérieur.

Monsieur SZOSTAK propose aux CPE titulaires de piloter un groupe de travail avec 2 représentants de personnels, 2 élèves et 2 parents d'élèves. Les dates de travail retenues sont les 30/01/2021 10H-12H et 20/02/2021 même heure de façon à ce que les propositions puissent être présentées à la commission permanente, ensuite votées en CA et enfin jointes au carnet de correspondance pour une édition en nombre suffisant pour la prochaine rentrée 2021.

#### **A la question sur les forfaits mobilité durable :**

#### **Réponse de monsieur le Proviseur :**

Les textes officiels sont affichés en salle des professeurs. Les enseignants doivent fournir, pour bénéficier de cette aide, une attestation sur l'honneur et la déposer au secrétariat.

**Fin de la séance du CA à 19H45.**